

Section des conducteurs, protection contre les surintensités

Généralités

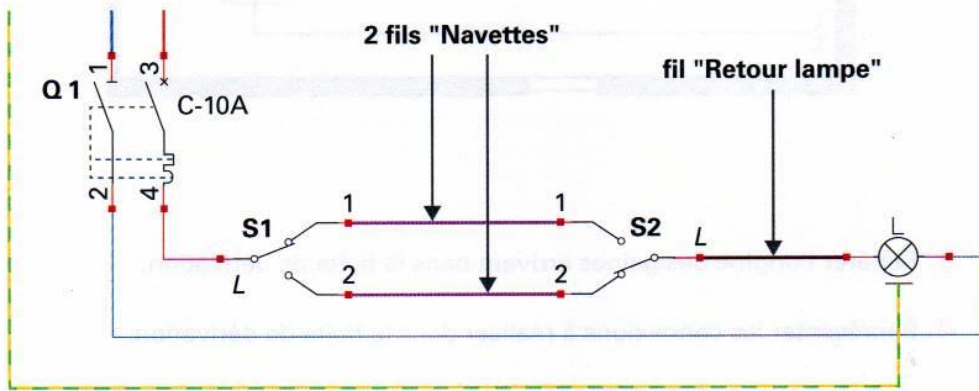
Art. 10.1.4.7.2

Les sections minimales imposées des conducteurs (voir tableau ci-dessous) sont déterminées en fonction des puissances installées et tiennent compte de la limitation des points d'utilisation alimentés par chaque circuit terminal.

Tout circuit doit être protégé par un dispositif de protection qui est un disjoncteur et dont le courant assigné maximal est égal à la valeur indiquée dans le tableau.

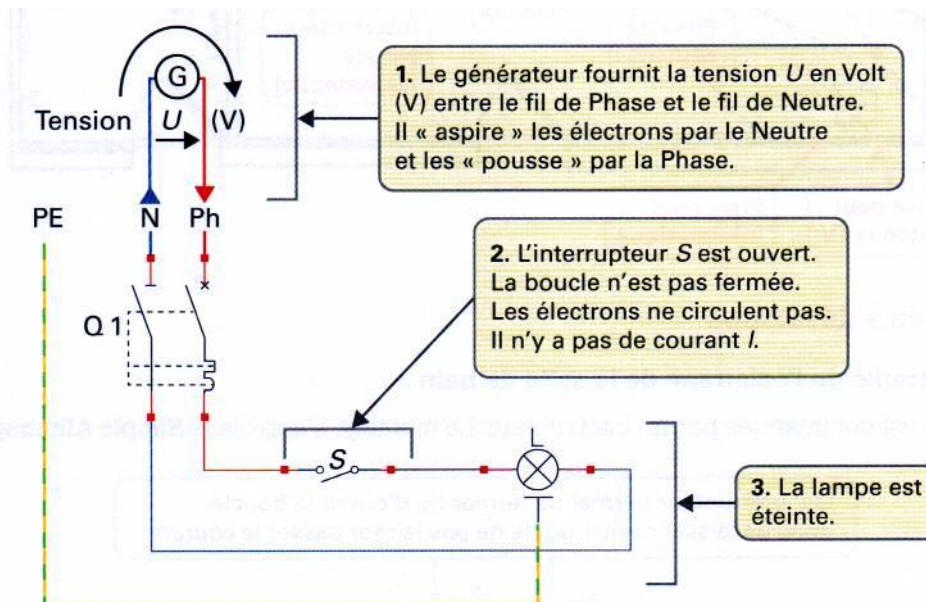
Nature du circuit	Section nominale mini des conducteurs en cuivre en mm ²	Courant assigné maxi. In (en A) disjoncteur	Nature du circuit	Section nominale mini des conducteurs en cuivre en mm ²	Courant assigné maxi. In (en A) disjoncteur
 Prise de courant 16 A 2P + T	2,5	20	 Eclairage	1,5	16
	1,5	16	Autres circuits (y compris le tableau divisionnaire)	1,5 2,5 4 6	16 20 25 32
 Prise de courant commandée 16 A 2P + T	1,5	16	Volets roulants	1,5	16
 Prise de courant spécialisée ou circuit spécialisé	2,5	20	 Chauffe-eau	2,5	20
 VMC et VMR	1,5	2 ⁽¹⁾	 Convecteurs, panneaux radiants (230 V) - 3500 W - 4500 W - 5750 W - 7250 W	1,5 2,5 4 6	16 20 25 32
Circuit d'asservissement tarifaire, fil pilote, gestionnaire d'énergie	1,5	2	 Plancher chauffant (230 V) - 1700 W - 3400 W - 4200 W - 5400 W - 7500 W	1,5 2,5 4 6 10	16 25 32 40 50
 Plaque de cuisson	6 mono 2,5 tri	32 20	 - Borne de charge ou socle de prises de courant 16 A - Borne de charge 32 A	2,5 10	20 40
 Four indépendant	2,5	20			

Le montage Va et Vient



Principe du fonctionnement électrique

Quand l'interrupteur S est « ouvert »



Quand l'interrupteur S est « fermé »

